

ULAMIR

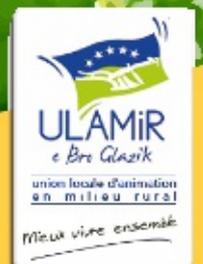
Accueil de Loisirs et Péri-scolaire *de Guengat*

Année scolaire 2017/2018

Maison de l'enfance
rue du stade – 29180 GUENGAT
Tél. 02 98 91 16 62
Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org

Inscription obligatoire

Ulamir centre social e Bro Glazik - 33 rue Laënnec - 29710 PLONEIS
Tél. 02 98 91 14 21 - secretariat@ulamir-ebg.org





PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

L'U.L.A.Mi.R.

L'U.L.A.Mi.R. (Union Locale d'Animation en Milieu Rural) e Bro Glazik est une association, loi 1901. Elle travaille principalement sur 5 communes (Plomelin, Pluguffan, Guengat, Plonéis et Plogonnec) regroupées au sein de Quimper Communauté.

Les principaux objectifs de l'ULAMIR sont :

- d'aider les associations dans leurs tâches d'animation ;
- d'étudier les besoins des communes dans les domaines socio-éducatifs et d'informer les pouvoirs publics des réalisations souhaitables ;
- d'organiser et d'animer des activités sur le secteur.

POLE ENFANCE

Le pôle enfance est situé rue du stade à Guengat.

Dans le pôle enfance, se trouvent :

- l'Accueil de Loisirs intercommunal qui regroupent les communes de Guengat, Plogonnec et Plonéis (mais nous acceptons les enfants de toutes les communes).
- l'Accueil périscolaire pour les enfants de l'école St Joseph,
- les Echappées Belles du secteur famille de l'Ulamir.

La proximité de la faune et la flore nous permet d'ouvrir les portes de l'imaginaire, du rêve, de la créativité.... et dans tous les cas de créer des souvenirs, de donner du PLAISIR aux enfants,

La Directrice du Pôle Enfance est à votre disposition pour vous faire visiter les locaux et répondre à vos questions.

Appeler le 02 98 91 16 62.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs n'est pas une garderie. Les orientations de l'Accueil de Loisirs définies par une équipe d'animation qualifiée, répondent à des objectifs éducatifs et pédagogiques soumis à l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Enfants : dès la scolarité (l'enfant doit être « propre ») à 11 ans révolus

Horaires : de 9 h à 17 h (Les enfants doivent être présents de 9 h à 17 h pour les activités)

Garderie du matin : de 7 h 30 à 9 h (gratuit)

Garderie du soir : de 17 h à 19 h (gratuit)

Lieu :

Téléphone : 02 98 91 16 62

Maison de l'Enfance - rue du stade

(aux heures d'ouverture de l'accueil de loisirs)

Repas de midi : sur place

JOURS D'OUVERTURE

Les mercredis : du 4 Septembre 2017 au 6 Juillet 2018

Les petites vacances scolaires :

Inscriptions possibles à la journée, 1/2 journée ou 1/2 journée avec repas :



Toussaint (Inscriptions avant le 13 octobre 2017) :

Lundi 23, Mardi 24, Mercredi 25, Jeudi 26 et Vendredi 27 Octobre

Lundi 30, Mardi 31 Octobre, Jeudi 2 & Vendredi 3 Novembre 2017

Noël (Inscription avant le 15 Décembre 2017) :

1^{ère} semaine : AL Pluguffan

Mardi 2, Mercredi 3, jeudi 4 & Vendredi 5 Janvier 2018

Hiver (Inscriptions avant le 15 Février 2018) :

Lundi 26, Mardi 27, Mercredi 28 Février, Jeudi 1^{er} et Vendredi 2 Mars 2018

Lundi 5, Mardi 6, Mercredi 7, Jeudi 8 et Vendredi 9 Mars 2018

Printemps (Inscription avant le 8 Avril 2018) :

Lundi 23, Mardi 24, Mercredi 25, Jeudi 26 et Vendredi 27 avril

Lundi 30 Avril (ouverture en fonction du nombre d'inscrits)

Mercredi 2, Jeudi 3 et Vendredi 4 Mai 2018

IMPORTANT : Vous complétez une fiche prévisionnelle de présence, veuillez nous la remettre le plus rapidement possible. En cas de modification (présence ou absence non prévue), en informer l'Accueil de Loisirs au 02 98 91 16 62.

RECOMMANDATIONS :

- Respecter les horaires de l'accueil de loisirs et des garderies :
 - arrivée 9 H 00 au plus tard, - départ 19 H au plus tard.
- Accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil pour sa prise en charge (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition) ; les enfants ne peuvent quitter la maison de l'enfance qu'accompagnés de leurs parents ou d'une personne déléguée en possession d'une décharge.
- Ne pas l'amener malade ou fiévreux.
- Signaler toute particularité relative à sa santé (régime, traitement en cours...).
- Une sieste est prévue pour les 3/5 ans, possibilité jusqu'à 6 ans (à signaler).
- Le règlement s'effectue sous huit jours après réception de la facture.
- Possibilité de paiement par virement (demander le Rib de l'association)



IMPORTANT :

- Tout changement doit être signalé dans les plus brefs délais.
- En cas d'absence pour raisons médicales (certificat médical fourni), le repas reste facturé (3.50 euros).
- Tout désistement (sans certificat médical) sera facturé :
- 100 % en cas d'annulation dans les 48 heures précédents le jour de présence prévu ;
 - 50 % en cas d'annulation dans les 7 jours qui précèdent (pour les vacances scolaires sauf Noël pas d'annulation possible)
- Tout dépassement horaire sera facturé 3.50 euros par 1/4 h (accueil de loisirs et périscolaire)



MODALITÉS D'INSCRIPTION



Pièces à fournir pour l'inscription :

- la fiche d'inscription complétée et signée,
- la fiche sanitaire de liaison (sauf pour les enfants scolarisés à l'école St Joseph),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant,
- 1 chèque d'adhésion (12 € par enfant, 24 € par famille),
- l'Attestation d'assurance responsabilité civile : référence code de l'action sociale et des familles article L 227-5.

Possibilité d'inscrire les enfants :

- à la journée de 9H00 à 17H00
- à la demi-journée avec repas de 9H00 à (13H15-13H45) ou de 12H00 à 17H00
- à la demi-journée sans repas de 9H00 à 12H00 ou de (13H15-13H45) à 17H00



ACCUEIL PERISCOLAIRE

FONCTIONNEMENT :

L'Accueil périscolaire est ouverte aux enfants fréquentants l'école Saint Joseph de Guengat.

Elle est assurée par des animateurs qualifiés.

HORAIRES :

Matin	7 h 30 – 8 h 45
Soir	16 h 45 – 19 h dernier délai



Merci de respecter ces horaires.

Rappel :

Au delà de 19 h, il vous sera facturé 3.50 € par tranche de 1/4 d'heure.

LIEU : Pôle l'Enfance - rue du stade

TÉLÉPHONE : 02 98 91 16 62

REGLEMENT

Dès la sortie des classes à 16 h 45, les enfants sont sous notre responsabilité.

Le trajet école / accueil périscolaire fait partie de la prestation du soir.

Pour tout enfant récupéré sur le parcours, la prestation sera due.

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'intérieur du centre (la responsabilité de la garderie périscolaire n'est engagées qu'à cette condition).

Toute personne autre que le responsable légal, venant chercher un enfant, devra nous fournir une autorisation écrite mentionnant son identité datée et signée par le responsable.

Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant (obligatoire).

L'association est assurée par Groupama.

COMPOSITION DES GOUTERS :

Le pain est la base d'une alimentation saine. Nous servons donc du pain aux enfants avec : compote, confiture, barre de chocolat, beurre, fromage...

Pour le plaisir nous rajoutons soit : un fruit, un yaourt, divers gâteaux, barre de céréales, crêpes...

Boisson : de l'eau avec ou sans sirop, du jus de fruits, du lait.

Ce goûter est approuvé par les services de la PMI qui déconseille les goûters trop sucrés ou trop gras.

AUTRES INFORMATIONS :

- En cas de prêt de vêtement par l'association. Merci de nous les rapporter rapidement.

Conseils : marquez les vêtements de l'enfant et prévoir un équipement en fonction du temps (Kway, casquette ou chapeau,...).

Fournir une boîte de mouchoirs et amener une paire de chaussons.

Ne pas amener de jouets personnels



- Pour les devoirs :

Il est obligatoire d'apporter ses propres fournitures : cahier, crayon, gomme.... afin de travailler correctement.

FACTURATION :

Facturation au mois, remise au début du mois suivant.

Règlement sous 8 jours après remise de la facture (par chèque ou virement).



Comme l'année dernière, pour cette rentrée scolaire 2017/2018, nous avons fait un dossier commun L'accueil périscolaire & Accueil de loisirs (ALSH).

**Les enfants inscrits à la Garderie sont automatiquement notés en ALSH.
Merci de cocher la/les cases en haut du bulletin d'inscription**

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant (non encaissé).
- 1 chèque d'adhésion (12 € par enfant, 24 € par famille),
- l'Attestation d'assurance responsabilité civile : référence code de l'action sociale et des familles article L 227-5.

IMPORTANT : Réservation obligatoire au début de chaque mois.

Pour des raisons évidentes d'encadrement, l'inscription est obligatoire.

Les fiches sont disponibles à l'accueil et doivent être retournées, au plus tard la dernière semaine du mois qui précède l'accueil.

En cours de mois : possibilité d'inscription dans la mesure des places disponibles.

Pour toute annulation, nous prévenir le plus tôt possible.

En cas de non-annulation, les séquences seront facturées.

En cas de non-inscription, facturation de la séquence plus une pénalité de 0.50 €.

Pour rappel, voici le taux d'encadrement réglementaire pour les Accueils périscolaires :

- 1 animateur pour 10 enfants de - de 6 ans,
- 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans.

Chaque famille doit être adhérente à l'association Ulamir.

TARIFS 2017/2018

ADHESION Sept. 2017 à Août 2018 (chèque à prévoir à l'inscription)

adhésion individuelle	12 €
adhésion familiale	24 €

Cette adhésion est valable de Septembre 2017 à Août 2018

(LIRE ATTENTIVEMENT LA PAGE SUIVANTE)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

(par enfant)

Matin	1,80 €
Soir	2,30 €
Matin + Soir	2,80 €
Goûter	0.50 €

ACCUEIL DE LOISIRS

TARIFS	Communes de Quimper Bretagne Occidentale	Communes Extérieures
JOURNEE	15,00 €	19,00 €
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	12,00 €	16,00 €
1/2 JOURNEE SANS REPAS	9,00 €	13,00 €

REDUCTION



Il est procédé à une réduction en fonction du revenu imposable et du nombre de personnes.

Le premier critère choisi est le montant des revenus imposables apparaissant sur l'avis d'imposition. Cela semble le chiffre le plus partagé et le plus vérifiable. Le deuxième critère est le nombre d'enfants.

IMPORTANT :

Nous vous demandons de nous fournir la photocopie de votre dernier avis d'imposition. La réduction correspondante vous sera immédiatement appliquée. La réduction ne sera pas appliquée de manière rétroactive. Les personnes qui ne fournissent pas leur avis d'imposition payent plein tarif.

Un tableau à double entrée est donc proposé, faisant apparaître des pourcentages de réduction par rapport à un tarif plein :

réduction	Nombre de personnes (adultes et enfants)							
	1	2	3	4	5	6	7	8
Revenu imposable								
moins de 5 000 €	-20%	-20%	-25%	-25%	-25%	-25%	-30%	-40%
5 000 à 10 000 €	-15%	-20%	-20%	-20%	-25%	-25%	-25%	-25%
10 000 à 15 000 €	-10%	-15%	-15%	-20%	-20%	-20%	-25%	-25%
15 000 € à 20 000 €	Plein tarif	-5%	-10%	-10%	-15%	-15%	-20%	-20%
20 000 € à 30 000 €	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	-5%	-10%	-15%
30 000 € à 40 000 €	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	-5%	-10%
plus de 40 000 €	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'association »

BULLETIN D'INSCRIPTION

ANNÉE 2017/2018



ACCUEIL DE LOISIRS DE GUENGAT

ACCUEIL PERISCOLAIRE ECOLE ST JOSEPH DE GUENGAT

Responsable : (Nom, prénom)

Adresse :

CP : Commune : N°Tél :

E-Mail : N° Tél en cas d'urgence :

Profession : Employeur :

N°Tél : (Employeur)

Allocataire : CAF MSA Autre :

NOM, Prénom de l'enfant

..... - né(e) le

..... - né(e) le

..... - né(e) le

OBSERVATIONS (d'ordre médical ou autres que vous jugerez bon de nous communiquer)

.....

.....

AUTORISATIONS

J'autorise l'Ulamir Centre social e Bro Glazik à : OUI NON
à la prise de photos et de vidéo lors des activités organisées par elle et à des fins
d'illustration dans ses différents supports de communication.

J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon (ou mes) enfant(s) :

J'autorise l'Ulamir Centre social e Bro Glazik à : OUI NON
- transporter mon (ou mes) enfants(s) par les moyens utiles (déplacements sur les lieux
d'activité)
- prendre les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon (ou mes) enfant(s)
(transport, hospitalisation, anesthésie générale...)
- avancer les frais éventuels de soins et m'engager à les rembourser au plus tôt.

J'ai lu le règlement et je l'accepte.

A, le

Signature



FICHE SANITAIRE



Vous avez inscrit votre enfant à l'école Saint Joseph de Guengat.

Vous être donc susceptible d'utiliser les services de :

- cantine, gérée par la Mairie,
- accueil périscolaire, géré par l'ULAMIR et situé au Pôle enfance

Cette fiche, commune aux trois structures, permet de recueillir des informations utiles à la prise en charge sécurisée de votre enfant, tout au long de la journée.

Cette fiche ne vous dispense pas d'une inscription en Mairie ou à l'Ulamir, mais sachez que si exceptionnellement, au-delà des horaires scolaires, votre enfant devait être pris charge par l'une ou l'autres des structures, cela enclenchera une inscription d'office et une facturation du service.

① ENFANT

NOM : PRENOM :

Date de naissance :

Garçon Fille

N° de sécurité sociale dont l'enfant dépend :

Régime allocataire : CAF MSA

② RESPONSABLES DE L'ENFANT

PERE

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél. Fixe :

Portable :

E-Mail :

MERE

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél. Fixe :

Portable :

E-Mail :

En cas d'indisponibilité des représentants légaux ou d'urgence, nommer les personnes habilitées à venir récupérer votre enfant :

NOM/ PRENOM : Qualité (oncle, voisin...) :

Tél domicile ou portable : Tél travail :

NOM/ PRENOM : Qualité (oncle, voisin...) :

Tél domicile ou portable : Tél travail :

En cas de séparation/ divorce, qui a la garde ? la mère le père alternée

③ MEDECIN TRAITANT

NOM : PRENOM :

Adresse :

N° de Téléphone :

④ **VACCINATIONS (se référez au carnet de santé ou au certificat de vaccination)**

DTP (Diphtérie / Tétanos / Polyo) - Date du vaccin :

⑤ **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, joindre un ordonnance récente et les médicaments correspondant

(boîte de médicaments dans leurs emballages d'origines manquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance datée et signée du médecin

(Pas de traitement médical donné durant la pause du midi par le personnel de restauration)

Projet d'Accueil Individualisé : L'enfant a -t-il un **PAI** Oui Non

Fournir obligatoirement la copie du PAI ainsi que les traitements médicamenteux

Reconnaissance MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Votre enfant bénéficie-t-il de la reconnaissance MDPH Oui Non

ALLERGIES :

ASTHME Oui Non MEDICAMENTEUSE Oui Non

ALIMENTAIRES Oui Non Si oui, lesquelles :

AUTRES :

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRES :

Les difficultés de santé (malade, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....
.....
.....

REPAS (concerne uniquement les repas pris à l'accueil de loisirs) :

Mange de la viande de porc : Oui Non

Végétarien : Oui Non

⑥ **RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

Précisez si votre enfant porte des lentilles, lunettes, prothèses dentaires ou auditives etc...

.....
.....
.....

Je soussigné(e) ; responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date

Signature :